



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°233 du 18 juillet du 2014

SOMMAIRE

- **Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 13 juin 2014**
- **Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 24 juin 2014**
- **CNAS du CNRS du 24/06/2014 (CNAS Restauration)**
- **CNAS du CNRS du 03/07/2014**

Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 13 juin 2014

Avant l'ouverture de la séance, au nom des représentants du personnel au Comité Technique (CT) du CNRS, le SNTRS-CGT a lu une déclaration motivant le refus de siéger de l'ensemble des élus.

Le président du CNRS, Alain Fuchs après avoir pris acte de la déclaration, a constaté que le quorum n'était pas atteint et que le CT ne pouvait siéger.

Conformément aux dispositions de l'article 46 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011, en raison de l'absence de quorum, le CT a été convoqué une deuxième fois le 24 juin 2014.

La séance est levée.

Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 24 juin 2014

Les représentants de l'administration:

Alain FUCHS, président du CNRS, Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, Christophe COUDROY, directeur des ressources humaines, Christine d'ARGOUGES, déléguée régionale Paris B, Nicolas CASTOLDI, directeur des affaires juridiques, Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Ile-de-France Sud, Renaud FABRE, directeur de l'information scientifique et technique, Marine FORISSIER, Pôle Ingénierie des Structures de la DAJ, François GAUTRON, responsable du service développement professionnel IT, Martine JALLUT, responsable du service conseil et expertise juridique, Anne JOUVE, secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration, Alain MANGEOL, délégué régional Paris A, Jean-Jacques RIVY, secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration, Jean-Noël VERPEAUX, directeur de la DASTR.

Les représentants du personnel :

Toutes les organisations syndicales sont représentées.

Pour le SNTRS-CGT étaient présents: Didier GORI et Josiane TACK.

L'ordre du jour est strictement le même que celui du 13 juin 2014, à savoir:

A. Pour avis:

1. Avis sur les projets d'arrêtés portant modification de CAP du CNRS et de l'IN2P3 ;
2. Avis sur les participations du CNRS et projets de statuts à la :
 - 2.1. COMUE Université Paris-Saclay (UPS) ;
 - 2.2. COMUE Université de recherche Paris Sciences et Lettres, PSL Research University (PSL) ;
 - 2.3. COMUE Université Sorbonne Paris Cité (USPC) ;
 - 2.4. COMUE Sorbonne Universités (SU).
3. Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX de Bordeaux ;
4. Avis sur la participation du CNRS au :
 - 4.1. Programme Avenir Lyon Saint-Étienne (PALSE) ;
 - 4.2. Programme Paris Nouveaux Mondes (PNM).
5. Avis sur le projet de modification de la circulaire du 13 mars 2013 relative à l'emploi des personnels non titulaires au CNRS et de la charte des CDD au CNRS.

B. Information :

1. Élections professionnelles 2014 ;
2. Campagnes IT 2014 et bilan 2013 ;
3. Premières statistiques sur l'accompagnement des IT en situation professionnelle difficile.

C. Questions diverses

Déclaration préalable sur le 24 juin à l'Assemblée Nationale : rassemblement pour l'emploi dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche faite par Sud recherche EPST

1. Avis sur les projets d'arrêtés portant modification de CAP du CNRS et de l'IN2P3

Dans la perspective des élections professionnelles (CAP) prévu fin 2014, il s'agit d'un toilettage des arrêtés des différentes CAP du CNRS ainsi que des CAP spécifiques pour les personnels IN2P3 compte tenu des évolutions des effectifs dans les

corps. Certains corps se retrouvent en voie de disparition, il était nécessaire de faire des regroupements ou de revoir la représentation des personnels dans les corps restants.

Cette présentation ne fait pas débat, elle est suivie d'un vote unanime des organisations syndicales pour les modifications proposées dans cet arrêté.

2. Avis sur les participations du CNRS et projets de statuts aux COMUE :

Les organisations syndicales lisent Déclaration intersyndicale sur les COMUE

N. Castoldi fait une présentation générale des COMUE uniquement au sens du droit. Il explique que les COMUE sont basées sur une coopération au niveau de la recherche. Il s'agit d'un projet partagé à l'échelle d'un site. Les COMUE représentent un moyen de définir et mettre en œuvre un projet partagé entre les partenaires concernés. Les nouvelles structures permettent de passer d'un régime qui était une affaire entre établissements, à un régime où sur le personnel est impliqué. Nous n'avons plus deux catégories distinctes: les universités et les organismes. Le poids des différents membres en tant qu'institution diminue, c'est ce qui est important dans cette nouvelle structuration.

Selon lui, il ne s'agit pas d'une mutualisation forcée: chacun garde ses statuts, il n'y aura pas de changement d'employeur. Une possibilité qui est ouverte de mettre à disposition les agents auprès des COMUE. Cette disposition se base sur le même article que la mise à disposition des personnels au sein des PRES. Les mises à disposition sont volontaires (conformément au statut des fonctionnaires). Il n'existe aucune faculté juridique ouverte de transfert de personnel.

Le sens d'une COMUE n'est pas d'être un opérateur de recherche, mais bien de gérer des actions partagées au sein de la COMUE. En ce qui concerne la politique scientifique: les idées de regroupements territoriaux sont des idées anciennes. L'émiettement des structures n'était pas optimal pour conduire des projets communs au niveau des territoires. Déjà cette problématique avait été relevée en 2004 avec le mouvement « sauvons la recherche ». En 2006 la constitution des PRES est pour répondre à cette même question. En 2012 les assises de la recherche ont fait le constat que les PRES n'étaient pas les bonnes structures, c'est la raison pour laquelle on est passé au COMUE. Les PRES disparaissent au profit des COMUE. La représentation des personnels et des étudiants est nettement plus importante que dans les PRES, maintenant il existe des conseils.

Le Président A. Fuchs continue, selon lui, le sujet central des COMUE est de rendre plus opérationnel les différents conseils, avec des projets partagés et des actions au plus près des acteurs, il ne s'agit pas de fusion, il ne faut pas confondre avec les fusions d'universités. Les détracteurs expliquent que les COMUE seront trop grosses et n'arriveront pas à gérer des établissements de 100 000 étudiants, mais en fait ce n'est pas le problème des COMUE. Il n'est pas question que la COMUE gère toutes les licences de tous les établissements. Tout ce qui peut se faire à une autre échelle sera fait à la bonne échelle. Les COMUE traiteront d'internationalisation et interdisciplinarité. Le CNRS ne rentrera pas dans toutes les COMUE. Les conventions de site suffisent largement pour mener une coopération de site. Le CNRS sera membre fondateur si deux points fondamentaux sont respectés: la qualité de la recherche et son rayonnement international et la question de l'interdisciplinarité. Il faut un projet transverse entre les établissements. Dans son intervention, le Président, A. Fuchs a indiqué que personne n'a demandé au CNRS de rentrer à tout prix dans toutes les COMUE, mais plus tard dans la discussion il a reconnu que le Ministère avait manifesté le « souhait » de voir le CNRS participer à certaines (...). Le CNRS va rentrer dans une dizaine de COMUE tout comme l'INSERM. Chaque organisme se définit par rapport à un projet commun ou non.

Il a été proposé au CT du CNRS quatre COMUE pour avis, et il y aura une autre vague de consultation sur des COMUE qui sera proposée au Conseil Scientifique du mois d'octobre pour un passage en Comité Technique et Conseil d'Administration fin octobre 2014.

Après ce long exposé de la Direction et notamment de la part M Castoldi, sur les « bienfaits » supposés des COMUE, les différents projets de COMUE sont abordés.

Le SNTRS-CGT lie sa déclaration sur les COMUE.

Chaque organisation syndicale marque dans ses prises de parole son opposition aux projets de COMUE.

Le SNTRS-CGT a dénoncé un discours « langue de bois » et les réels enjeux de la politique qui a conduit à la mise en place de ces COMUE. Il a également dénoncé la manipulation des faits notamment autour des aspirations qui ont été portées lors des mouvements sociaux dans la recherche en 2004. Pour le SNTRS-CGT, les COMUE n'ont d'autres intérêts que de porter la mise en œuvre de la politique d'austérité et ses conséquences sur la politique scientifique et l'offre de formation.

SNTRS-CGT: Les projets partagés se sont les UMR, CNRS a un rôle d'opérateur de recherche. Il n'y aura pas de mise à disposition proprement dite, on assiste à un contournement de la loi, les agents sont incités à faire de la mobilité. Ils doivent candidater sur des postes suite aux restructurations, il ne s'agit pas de mobilité forcée au sens strict du terme, mais cela revient au même.

UNSA: déplore la perte d'identité des personnels, les budgets contraints et demande sur quel budget seront pris les montages des nouvelles actions.

2.1. COMUE Université Paris-Saclay (UPS) ;

SNTRS-CGT : Pour illustrer sa dénonciation de la mutation profonde de l'organisation de l'Enseignement supérieur, le SNTRS-CGT a rappelé les propos du président de l'Université Paris Sud indiquant que son université se transformera a terme en « université Paris-Saclay ».

SNIRS: explique que sur l'Université Paris Saclay si les idées des équipes de recherche ne collent pas avec celle des porteurs de projets, les chercheurs se voient expliquer que leur UMR ne sera pas renouvelée et qu'ils doivent s'inscrire dans le projet « Paris Saclay »...

A. Fuchs: répond en expliquant qu'il s'agit là de restructuration, d'un projet mené par l'université Paris Sud, le CNRS et le CEA. Le problème exposé par le SNIRS trouve son origine avant les COMUE et les PRES. Il dit qu'il est nécessaire d'opérer un partage des plateformes plutôt que de les multiplier. Ce processus de réflexion se mène partout sur la mutualisation des plateformes. Il insiste en disant qu'il ne faut pas tout confondre et que la rationalisation des structures de recherches, n'a rien à voir avec les COMUE.

SNTRS-CGT: Même si la politique d'austérité n'est pas directement liée aux COMUE, ces dernières vont la mettre en place aussi... avec notamment la rationalisation entraînant la souffrance des agents. Des unités sont restructurées passant d'un effectif de 200 personnes à près de 800 personnes. Est-ce là les nouvelles briques de base de la recherche ? Nous n'avons plus à faire à des très grosses unités (création des unités de 200-300 personnes) mais à des méga unités: cela va s'accompagner de mesures de rationalisations qui auront comme conséquence un éloignement des IT et de leurs savoir-faire des chercheurs et de la recherche.

A. Fuchs: Vous êtes hors sujet ici on parle des COMUE. Nous parlons de la loi date 22 Juillet 2013. L'aménagement du site Paris/Saclay avec la création d'un Idex est antérieur aux COMUE.

Commence le début de la présentation de la COMUE « Paris-Saclay » faite par l'administration ... la présentation démarre justement par le projet IDEX Paris-Saclay qui dixit « porte la COMUE »!!

12% des effectifs de la COMUE sont CNRS. Ce qui correspond à environ 1/4 de l'effectif total du CNRS sur le site soit 24%. L'Idex sera prolongé en 2016 pour donner des ressources qui serviront au développement du site. Les SATT sont en train de se construire. Un grand effort d'ouverture de l'accueil des étrangers est fait sur le site de Paris-Saclay.

SNCS: la présentation faite par l'administration nous montre bien que la COMUE est bien en rapport avec l'Idex...

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de COMUE Paris-Saclay

2.2. COMUE Université de recherche Paris Sciences et Lettres, PSL Research University (PSL) ;

Présentation de PSL par l'administration: Le Conseil d'Administration de la FCS et de la COMUE sont identiques. Il s'agit d'un mode d'organisation fédéral qui est basé sur un projet partagé. Il n'y a pas de transfert de compétence mais des compétences propres. Une nouvelle forme de formation d'ingénieur est mise en place avec un volet recherche. PSL prône la mixité sociale.

SNTRS-CGT: vous pouvez nous en dire plus sur cette prise en compte de la mixité sociale?

L'Administration: les dossiers sont sélectionnés à partir des mentions au bac mais assorties de critères sociaux dans la sélection des dossiers, une attention est portée sur les dossiers des boursiers.

A. Fuchs: Dans les différents dossiers de COMUE présentés le CNRS est très présent. Nous voulons peser dans les projets de COMUE où nous sommes membre fondateur. Si le CNRS ne peut pas s'engager de manière importante sur une COMUE, cela ne nous intéresse pas d'y participer. Le CNRS qui va être moteur sur le projet interdisciplinaire. A. Fuchs explique avoir toujours eu des réticences par rapport aux fondations de coopération scientifique, il explique que gérer l'argent public par l'intermédiaire du privé, ne lui semble pas très sein.

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de COMUE PSL

2.3 COMUE Université Sorbonne Paris Cité (USPC) ;

Présentation de l'administration

Sur les 244 unités, 63 sont associées au CNRS, 11% de chercheurs et 25% des IT

Le CNRS n'est pas membre fondateur du PRES, au niveau de la représentativité, on note 1 voix CNRS sur 11, ce qui correspond à une représentativité de 9%.

SNTRS-CGT s'interroge sur les objectifs de visibilité alors que deux noms de COMUE proches contiennent le nom de « Sorbonne ». Nous avons émis des réserves quant à la lisibilité internationale.

A. Fuchs répond qu'il y avait historiquement trois ou quatre « Sorbonne » différentes et un éclatement au niveau du paysage francilien, mais que la tendance est au resserrement.

Les organisations syndicales : Nous notons que le CNRS n'était pas membre de l'index mais il est maintenant membre de la COMUE...

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de COMUE PSL

2.4 COMUE Sorbonne Universités (SU).

Présentation de l'administration qui explique qu'il s'agit d'un exercice en commun des compétences avec des missions de service public qui sont rappelées dans les statuts. Il y a aussi la présence de laboratoires internationaux « les UNI ».

Les organisations syndicales (OS) font remarquer que la Picardie fait dans cette COMUE, au niveau territorialité c'est guère cohérent...

A. Fuchs répond qu'il existe un croisement avec Compiègne sur des thématiques communes, que parfois les montages ne sont pas glorieux... il continue en disant que les lois ne sont pas là pour régler la vie de tous les jours. Pour cette loi comme pour toutes les lois, il est intéressant de voir l'adaptation à la situation réelle.

Il s'agit de projets ambitieux pour la recherche française. Le gouvernement a souhaité que le CNRS participe au COMUE, cependant on ne nous a rien imposé. Il s'agit d'éviter que les regroupements se développent les uns indépendamment des autres... Notre positionnement permet d'avoir une vision extérieure aux territoires... Le CNRS a dit d'accord mais uniquement là où se trouve des projets intéressants. Dans un pays pas très riche, où les fonds sont publics, on ne peut pas se permettre de laisser se développer des structures indépendamment les unes des autres sans cohérence nationale. Rien ne nous permet de dire aujourd'hui que toutes les COMUE fonctionneront...

OS: le CNRS pourra-t-il se retirer des COMUE, s'il le souhaite?

N. Castoldi répond que cela dépend des statuts, le CNRS pourra se retirer seulement en fin d'exercice budgétaire d'une COMUE.

A. Fuchs: pourquoi, les UMR seraient-elles plus en danger avec les COMUE? Qu'on le veuille ou non, les universités prennent leur autonomie au niveau de la recherche.

Le principe général veut qu'un membre puisse se retirer, les statuts le prévoient avec des délais de retrait des membres. Au niveau politique le CNRS pourra se retirer quand il voudra il suffit de ne plus participer même si au sens juridique il y a un délai.

OS: les COMUE n'ajoutent rien à la collaboration scientifique qui existe déjà sans les COMUE.

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de COMUE SU.

3. Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX de Bordeaux ;

Ce projet est présenté de manière rapide par l'administration. Les organisations syndicales réitèrent à cette occasion leur désapprobation sur les projets Idex telles qu'elles ont pu déjà les dénoncer dans le passé.

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de l'index Bordeaux

4. Avis sur la participation du CNRS au :

4.1. Programme Avenir Lyon Saint-Étienne (PALSE) ;

4.2. Programme Paris Nouveaux Mondes (PNM).

Ces deux projets sont présentés succinctement par l'administration. Il s'agit de pseudo-Idex, la vague des Idex est terminée, les programmes permettant aux universités de bénéficier de financement dit d'excellence ne peuvent plus s'appeler « Idex » cependant l'idée reste la même hormis que ces programmes ne sont pas validés par un jury « international » comme les Idex.

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le programme Avenir Lyon Saint-Étienne

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le programme Paris Nouveaux Mondes.

5. Avis sur le projet de modification de la circulaire du 13 mars 2013 relative à l'emploi des personnels non titulaires au CNRS et de la charte des CDD au CNRS.

L'Administration explique qu'il s'agit juste d'un toilettage de la circulaire du 13 mars pour la mettre en conformité avec les dernières mesures sur la gestion des CDD découlent de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire.

Le point principal modifié concerne l'entretien obligatoire pour les CDD ayant plus d'un an d'ancienneté.

Résultat des votes:

pour: 3 voix (CFDT et SNIRS)

contre: 3 voix (SNTRS- CGT et Sud)

abstention: 2 voix (UNSA et SNCS)

B. Information :

1. Élections professionnelles 2014

Des élections professionnelles auront lieu en fin d'année dans toute la fonction publique. Ces élections se caractérisent par l'élection des représentants des personnels dans les CAP et les CCP (l'instance équivalente aux CAP pour les personnels non titulaires) ainsi que par l'élection du Comité Technique de l'établissement qui servira de base à la définition de la représentativité des organisations syndicales. Dans le cadre du calendrier prévisionnel, la direction nous a confirmé que la consultation de « pré-liste » électorale est possible, les organisations syndicales doivent le demander. Un accord individuel dématérialisé est nécessaire pour le dépôt des candidatures

Le dépouillement des élections aura lieu le 5 décembre.

2. Campagnes IT 2014 et bilan 2013 ;

La Direction a fait une présentation des campagnes IT 2014 et du bilan 2013

Bilan 2013:

La présentation porte sur les postes ouverts par corps, BAP et instituts. Le corps le plus attractif est celui des ingénieurs d'étude avec 34% de candidatures dans ce corps. Le taux de pression moyen tout corps confondu est de 42. Les listes complémentaires ont été utilisées surtout en Bap J. S'en suis une présentation des recrutés.

Bilan des concours externes 2014 première session:

95 postes ont été ouverts avec un taux de pression moyen de 68%.

Pour le pré-bilan de la deuxième session 2014 : le nombre de postes ouverts est de 145 postes. La Bap C est en très nette augmentation

XI: explique qu'il recherche un équilibre entre BAP et institut par soucis d'équité, l'administration tient à conserver la règle de maintien du taux de fonctions supports.

La Bap J se retrouve surreprésentée et les ressources communes sont également surreprésentées. Interrogé sur ces données, Monsieur Coudroy (DRH) les justifie pour indiquant qu'il s'agit de réguler les départs en noemi, il représente la moitié des départ hors retraite, les ressources communes recrutent par concours externe, puis les agents vont dans les laboratoires, ainsi on observe une entrée dans l'institut par noemi.

Pour le SNTRS-CGT, la Bap D représente encore un sujet de préoccupation. Pour la Direction générale, ce phénomène est connu et a été mis en évidence par une étude réalisé par Damien Cartron. Au vue de cette étude des décisions sont à prendre dans un contexte de politique restreinte. On observe une plus grande sortie en noemi des ressources communes. Cela semble être une constante dans les profils de carrière.

3. Premières statistiques sur l'accompagnement des IT en situation professionnelle difficile.

La présentation correspond à des premiers résultats qui devront être maintenu dans le temps. Il s'agit d'une méthodologie d'identification de personnels en situation difficile. Pour l'instant il a été recensé au niveau national:

295 situations d'agents en situations difficiles

221 situations qui ont été cataloguées

SNTRS: et maintenant que vous avez fait un premier recensement, qu'allez-vous faire?

L'administration répond qu'il s'agit juste d'un début, bien sûr un suivi doit être fait sur ces agents. Le traitement de ces dossiers se poursuit, il s'agit juste une photographie à un instant donné.

Remarques des OS:

Les CDD et les CDI sont exclus du processus, cela n'est pas normal.

2% des agents se retrouvent avec cette étude en situation difficile. Il faudrait comparer cette étude avec les cas traités en CHSCT.

M. Coudroy répond qu'on ne sait pas si les 2% sont exhaustifs.

C. Questions diverses :

1- situation des agents de l'INIST

Un projet propre à l'INIST présenté par le Directeur de la DIST qui doit maintenir une partie du personnel INIST en place, il s'agit d'un projet de l'« ingénierie des connaissances ». Le document n'est pas encore cadré sur les emplois et les compétences. Le projet ingénierie des connaissances de l'INIST a été validé par la Direction du CNRS, nous avons le feu vert de la mise en œuvre du projet, il maintient l'emploi sur le site du CNRS.

Quel volume par rapport aux effectifs d'aujourd'hui? A cette question, la Direction du CNRS a répondu avec mépris que les emplois seront préservés sur le bassin d'emploi Nancéien. En clair, les agents qui ne seront pas dans ce projet seront recasés dans d'autres unités ou services du CNRS ou globalement sur le bassin d'emploi.

2- sujétions et astreintes

Le SNTRS-CGT demande à ce que le sujet des sujétions et astreintes soit mis à l'ordre du jour du prochain CT. L'Administration refuse disant que le délai est beaucoup trop court, et l'ordre du jour beaucoup trop chargé pour le prochain CT. X. Inglebert ne veut rien entendre et dit être le seul à pouvoir définir l'ordre du jour.

Le SNTRS demande la mise au vote la motion suivante:

« Les OS demandent à l'administration de mettre à l'ordre du jour du CT du 3 juillet la question des sujétions et astreintes ».

Cette motion est votée à l'unanimité par l'ensemble des OS.

L'Administration se défausse, dit que la communication du SNTRS à tous les agents du CNRS sur ce sujet est intéressante, mais qu'elle doit étudier elle-même ce sujet avant de revenir vers les OS.

La séance est levée.

CNAS du 24/06/2014 (CNAS Restauration)

Représentants de l'administration :

1. Isabelle LONGIN, Directrice Adjointe des Ressources Humaines,

Experts Désignés par l'Administration

2. Corinne QUILGARS, Responsable du Service Développement Social,
3. Mélanie CARTIER, Chargée de la restauration au Service du Développement Social
4. Hayfa TRABELSI, Chargée Etudes au Service du Développement Social
5. Gilles SABAT, Chargé du Budget d'action sociale au Service du Développement Social
6. Dominique LE FUR, Responsable Ressources Humaines Paris B (DR2)
7. Sabine BARBUT, Chargée de affaires générales DR5 (Meudon)

Représentants du personnel :

Pour le SNTRS-CGT : Brigitte RENE, Christophe HERRMANN, Jean-François LAUNAY, Marie MARS

SNCS FSU : Patrick GUEDJ, Guy LEVAVASSEUR, Jean-Marie DEWARUMEZ

SNIRS CGC : François –Xavier SAUVAGE, Chantal MENIER

SUD Recherche EPST : Loïc REVERT

SNPTES UNSA Recherche : Claire BOUKARI

SNPREES –FO Agnès RANGER-BOURBIL

Guy LEVAVASSEUR est nommé Secrétaire Adjoint de séance.

1- Validation du compte rendu de la séance du 18 Décembre 2013

Après que les modifications demandées aient été apportées le compte rendu est approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

2- présentation du bilan de la restauration sociale pour l'année 2013 (par Gilles SABAT)

Présentation de l'administration du bilan :

- les données générales

On observe une baisse en restauration propre depuis 2010, tandis que la restauration hébergée augmente depuis 2008.

On a une diminution des titres repas depuis 2008 avec une légère hausse cette année qui s'explique par la fermeture du CROUS Saint Charles à Marseille pour des travaux, et la proposition de titres repas pendant les travaux (8 mois).

Titres repas : On ne peut fournir des titres repas si on ne fournit pas en parallèle un local adapté où les agents puisse prendre leur repas (avec les garanties d'hygiène, ...) parfois ce n'est pas évident. De plus, le prix du titre repas est le même pour tous les agents (pas modulé par l'indice) ce n'est pas social ni collectif. Il faut que cela reste l'exception.

Le recours aux titres repas pendant les vacances des CROUS avait été évoqué l'an passé, le SDS préfère que l'on signe des conventions avec des restaurants privés pendant la fermeture des CROUS. Moins compliqué que les tickets repas (qu'il faut réserver plusieurs mois à l'avance et sur des mois complets) ; mais pour ces conventions il faut être très vigilant, car en général le nombre d'agents utilisant ces restaurants est toujours inférieur à ce qui avait été estimé.

Les recettes sont en légère augmentation. En effet l'an passé on n'avait pas recensé les repas des colloques à Roscoff mais en fait les recettes de ces repas viennent abonder le budget de l'Action Sociale (AS) : 215 000€ de recettes à Roscoff. Pour la DR3 diminution du nombre de repas : cela s'explique car il y avait une convention avec l'Inserm, les agents Inserm continuent à fréquenter le restaurant de Villejuif mais l'Inserm paie directement au prestataire. D'où la diminution des recettes sur la DR3.

Les recettes agents sont en baisse, cette baisse est symétrique à la baisse du nombre de repas.

On observe une baisse du nombre de repas depuis 2010 (à part une légère augmentation en titre repas). La baisse des repas suit la baisse des ETPT.

M. GUEDJ demande si cette baisse n'est pas due à une baisse de qualité et/ou à une augmentation du coût.

M. Cartier : ce n'est pas dû à une baisse de qualité car le taux de prise est le même. Par contre on a une baisse du personnel sur contrat (ANR, etc...) donc moins de personnel fréquentant la restauration. De plus certains restaurants sont restés fermés un certain temps à cause de travaux.

On observe une cassure en 2012 en restauration hébergée (propre augmentation de 2,01%, hébergée augmentation de 6,71 %). L'augmentation est due à une augmentation en Ile de France suite à une revalorisation de certains restaurants (sur Paris B augmentation d'1 € e par repas pour la part patronale, au CROUS augmentation de 60 centimes de plus par repas pour que les agents aient accès à une salle réservée plus calme et plus petite, à Gif augmentation de près d'1€ (CESFO)) et en partie à Marseille (nouvelle convention).

Observatoire de Haute Provence diminution très forte du nombre de repas (5 personnes sur 30 déjeuner), il y a eu un problème avec le gérant, etc...

Pouchet : problème des tickets colloques qui passent au restaurant sans être identifiés.

Roscoff : les années passées on comptait les repas colloques de plus on compte les jours d'ouverture du restaurant pour les colloques (samedi et dimanche) donc en divisant le nombre de repas par les jours d'ouverture cela fait un biais.

Villejuif : les repas servis au personnel Inserm n'apparaissent plus (16 000 repas). De plus fermeture de labos CNRS donc baisse du nombre des agents et des repas.

Villeurbanne : travaux

Marseille : problèmes avec le prestataire (en passe d'être réglés)

Nancy : les universités envoient dorénavant leur personnel au CROUS

PMA : baisse à la fin 2013

Toulouse : Diminution due à la politique locale

Taux de prise de plateaux. Moyenne nationale 81% (1 plat et 2 périphériques : 85%)

Roscoff est ouvert plus de jours que les autres restaurants ce qui fausse les chiffres.

Enormément de petites conventions. Sur les sites isolés on a moins de gens donc moins de choix.

Question : Quelle est la pertinence d'avoir 2 conventions pour un site ? Parfois pas le choix, un seul restaurant peut ne pas permettre d'accueillir tout le personnel.

Parfois le CNRS participe aux travaux des restaurants hébergés quand on lui demande (sinon on peut avoir rejet des agents, ainsi à Bordeaux participation à la rénovation du CROUS).

Peut-être que le personnel pourrait participer aux comités d'usagers du CROUS dans certains cas.

C. Herrmann demande si on ne pourrait pas affiner la diminution de la prise de repas par catégories tarifaires par exemple, l'administration va voir si c'est possible.

3-Mise au point sur le marché unique alloti

Montpellier n'en fait pas parti car le restaurant est en travaux.

Il y a eu 10 lots avec démarrage en 2014. Certains prestataires avaient mal remis leurs offres, Sodexo a été réintégré suite à une ordonnance du tribunal (25 oct 2013). Les offres ont été analysées de juillet 2013 à mai 2014. Les auditions, envoi des PV et retour des compléments écrits ainsi que le choix du prestataire s'est fait en local.

1^{er} février Nancy Elior

1^{er} avril Villeurbanne, Ivry, Villejuif, Thiais, Orléans : Elior

1^{er} mai PMA : Compass (Eurest), Marseille : Sodexo

Note : On nous a informé de l'attribution des autres marchés mais on nous a demandé de ne pas communiquer les résultats pour des raisons de confidentialité.

Avant chaque prise de marché il y a eu une réunion de cadrage (sur la reprise du personnel, les engagements, etc...). Ensuite il y a un contrôle après 45 jours d'exploitation et déjeuner sur place. Pour certains il y a eu 2 contrôles (2 mois d'écart). De plus il y a eu des réunions avec les prestataires (parfois 2 réunions avec 2 mois d'écart).

Il y a eu des "recadrages" pour non respect des engagements notamment sur l'approvisionnement (par exemple obligation d'avoir des producteurs locaux pour certains produits). Dans certains cas pétitions des personnels, cahier de doléances enlevé par le prestataire (Villejuif), à Villejuif il y a eu 3 gérants en 1 mois, le chocolat avait été enlevé de la cafétéria à Villejuif (il a été remis). Problème de postage de personnel et de grammage à Ivry (cela a été revu).

Dans certains cas il y a eu des contrôles des services vétérinaires avec avertissements.

Il y a eu des problèmes de ressenti des équipes sur sites.

J-F. Launay : on a tout changé et on n'a pas mis en place les comités de gestion. Il rappelle qu'en 2012 il y a eu une décision portant sur les comités de gestion. Or, le DR de la DR7 ne veut pas appliquer cette décision et s'appuie sur une note de cadrage de 2011 (en disant qu'il fait "ce qu'il veut"), cette note de cadrage donnait la possibilité au DR de désigner des représentants Mais pour nous une circulaire de 2012 se substitue à une note de cadrage de 2011 et nous demandons par conséquent que des élections soient organisées c'est urgent car par exemple à la DR3 où il n'y a pas de comités de gestion d'où des pétitions.

Isabelle LONGIN : oui mais vous savez ce n'est pas toujours facile d'organiser des élections donc même si c'est la note de cadrage qui s'applique. D'ailleurs dans la plupart des DR les comités de gestion fonctionnent bien

J-F. Launay Nous ne pensons toujours pas que la note de 2011 prenne le pas sur le texte de 2012 et nous ne sommes pas persuadés qu'il y ait beaucoup de comité de gestion qui fonctionnent si bien que cela. Nous vous demandons de nous communiquer la liste des comités de gestion actifs

C. Herrmann demande qu'on fasse une communication sur les gens désignés auprès des utilisateurs des restaurants.

J-F. Launay déclare que les comités de gestion sont des outils non obligatoires mais qu'on se donne. Si il y a plus de volontaires que de postes il serait souhaitable, si on ne fait pas d'élections, que l'on tire au sort plutôt que ce soit le DR qui désigne. De plus si il y a une demande d'élections et qu'il y a des candidats cela ne doit pas être refusé par la DR. C'est aux syndicats de trouver des candidats et de faire de la publicité pour les élections.

P. Guedj remarque que les petits prestataires locaux ont disparus à cause du marché unique. Elior qui n'était pas présent au CNRS est devenu le prestataire le plus important.

Le marché unique a nécessité plus de 2 ans de travaux, cela n'a pas diminué le travail. Les marchés sont bloqués pour 4 ans avec un gain de 7 000€ pour le CNRS ! Montpellier va certainement faire un appel d'offre pour se recalculer sur le marché unique.

Mélanie Cartier dit que ce n'est pas le prix qui était déterminant pour l'attribution du marché mais la note technique (60%) puis le prix (35%) et enfin le développement durable (15%).

P. Guedj se demande si il n'y a pas de répercussion sur la qualité et la quantité puisque il y a une baisse des prix alors que les denrées augmentent toujours. Les entreprises ne sont pas des bienfaiteurs, si ils baissent les tarifs, ils rognent sur autre chose.

G. Sabat : ils prennent sur leurs marges.

L. Révert : cela exclut les petites sociétés.

P. Guedj : on verra dans un an et là ce sera trop tard.

I. Longin : cela faisait partie du plan d'action des fonctions support pour alléger les charges portant sur les DR, on a transféré au niveau national des tâches régionales. à la DDAI. Mais la DR reste responsable du choix. Les DR ont été déchargées de la mise en place du cahier des charges. Il faut une évaluation et un bilan sur la totalité du marché (gain de temps, pertinence du choix des prestataires, comment le marché est fait par les prestataires).

4) Déploiement des nouvelles caisses enregistreuses.

Harmonisation du parc dans tous les restaurants. PMA fin mai 2014, il reste Ivry à faire.

Il y a installation d'un PC à la DRH pour la prise de connexion sur les sites accessibles. Il y aura ensuite les requêtes automatiques et les liaisons Sirhus.

Nouveau système Elyx.

5) Convention CNOUS

J-F. Launay déclare que c'est bien car de plus il y a dans la convention l'accès à des logements. Serait-il possible que, dans le cas où le nombre de rationnaires est important, il puisse y avoir des représentants CNRS au comité de gestion des CROUS ?

C. Quilgars : la convention ne donne pas de droit à ce sujet, mais on peut toujours demander au CROUS quand le nombre de rationnaires est important.

Le guide de la restauration hébergée au CNRS est distribué aux membres de la CNAS.

J-F. Launay demande si l'espace CORE action social est ouvert aux membres de la CNAS,

H. TRABELSI répond que le Core "instances nationales" va leur être ouvert.

6) Actualités

Ivry : changement de gérant suite à la prise du marché par Elior.

Thiais : changement de gérant suite à la prise du marché par Elior

Villejuif : changement de gérant suite à la prise du marché par Elior

Gif : changement de l'adjointe

Meudon : changement de gérant (le gérant est venu à PMA, c'est l'ancien gérant de Villejuif qui l'a remplacé), travaux prévus pour 2018.

Pouchet : changement de gérant au 15 juillet suite à la prise du marché par Compass

Nancy : changement de gérant suite à la prise du marché par Elior

Villeurbanne : fréquentation en hausse, changement de gérant suite à la prise du marché par Elior mais maintien de l'ancien responsable Ascanis.

Orléans : changement de gérant suite à la prise du marché par Elior (il y aura dorénavant des livraisons de prestations annexes sur le campus)

Marseille : reconduction de Sodexo, à l'occasion petit déjeuner offert aux usagers.

OHP : Sodexo

Montpellier : avenant de prolongation de Sodexo jusqu'en sept 2014. Relance du marché pour rentrée 2015

Toulouse : étude sur la valorisation des déchets organiques (Grenelle de l'environnement), c'est le plus gros restaurant du CNRS.

Talence : reconduction de l'équipe en place.

PMA : Changement de l'équipe d'encadrement suite à la prise de marché par Compass. Changement de la signalétique, chocolats à la cafétéria.

7) Questions diverses

C. Boukari : agents CNRS refusés en restauration hébergée (*Josiane Tack* en avait parlé lors de la précédents CNAS), les attestations sont faites par les labos et pas par les DR. Problème pour faire les attestations rapidement pour les CDD ou les stagiaires gratifiés (il faut que la convention de stage soit signée par toutes les parties et parfois c'est fait à la fin du stage), car ils n'ont pas d'attestation si ils ne sont pas dans Sirhus. C'est un problème pour les courtes durées.

C. Quilgars : il faut de la souplesse dans les procédures, on peut avoir une procédure manuelle pour les courtes durées. Pour la restauration hébergée il faut l'indice. *Barbut* : il faut que le labo saisisse la DR qui fait dans ce cas une attestation manuelle. Pour les stagiaires non rémunérés (et pour les personnels universitaires donc non rémunérés par le CNRS) c'est la seule solution. Il faut donner la copie de la convention; scannée à la DR qui peut faire une attestation manuelle : "Je soussigné XX, DR de la région XX, certifie que M ou Mme YY effectue des travaux pour le CNRS et à ce titre bénéficie de la restauration hébergée au tarif YY"

C'est lourd pour chaque délégation si les DU ne font pas le travail en amont. Il faudrait que toutes les DR se mettent d'accord sur une procédure (notamment pour celles qui utilisent Sirhus).

Questions diverses

JF Launay : Est-ce que les problèmes rencontrés à Clermont-Ferrand sont réglés car on nous dit que non ?

Mélanie Cartier : une réunion vient d'avoir lieu et il semble que cela soit réglé

Remarque sur les dates des réunions de la CNAS : Avant on avait les dates 6 mois à l'avance. Là on a eu les dates quand on a reçu les convocations, du coup pas de salles pour la réunion préparatoire intersyndicale et beaucoup de personnes qui n'étaient plus libres pour participer. On redemande d'être prévenus longtemps à l'avance.

CNAS du CNRS du 03/07/2014

Représentant de l'administration :

1. Christophe COUDROY, Directeur des Ressources Humaines

Membres Experts Désignés par l'Administration :

2. Corinne QUILGARS, Responsable du Service du Développement Social
3. François CARILLON, chargé de la politique logement au Service du Développement Social
4. Hayfa TRABELSI, Chargée Etudes au Service du Développement Social
5. Gilles SABAT, Chargé du Budget d'action sociale au Service du Développement Social
6. Mélanie CARTIER, Chargée de la restauration au Service du Développement Social
7. Dominique LE FUR, Responsable Ressources Humaines, DR Paris B (DR2)
8. Pauline RICHEBE, Assistante de Service Sociale, DR Nord Pas de Calais (DR18)
9. Pascale CHAPAT, Assistante de Service Sociale, DR Paris B (DR2)
10. Etienne HIRSCH, Président du CAES

Représentants du personnel :

Pour le SNTRS-CGT : Brigitte RENE, Christophe HERRMANN

SNCS FSU : Patrick GUEDJ, Guy LEVAVASSEUR

SGEN CFDT : Alain ZEROUKI, Annick CHOISIER, Sandrine LAPLACE

SNIRS CGC : Chantal MENIER

SUD Recherche EPST : Antonio SERPA

SNPTES UNSA Recherche : Claire BOUKARI, Cécile BERNARD

SNPREES -FO Agnès RANGER-BOURBIL, Bernard GILIBERT

Guy LEVAVASSEUR est nommé Secrétaire Adjoint de séance.

Avant de démarrer la CNAS, C. Coudroy informe les participants du décès de Denis CLAISSE, une figure de la CNAS et du CAES.

1- Validation du compte rendu de la séance du 28 Novembre 2013

Après que les modifications demandées aient été apportées le compte rendu est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales.

2- présentation du bilan de la politique sociale pour l'année 2013 (par Gilles SABAT et Hayfa TRABELSI)

Présentation du bilan chiffré.

Les faits marquants :

Poursuite de la réflexion sur les conditions de vie au travail.

- Mise en place d'indicateurs pour un baromètre sociale
- Mise en place de la formation des encadrants à la prévention des RPS
- Mise en œuvre du plan d'action pour une organisation rénovée des fonctions supports
- Finalisation de la réflexion sur le logement
- Groupe de travail sur les aides exceptionnelles
- Animation du réseau d'action sociale (espace Core)
- Revalorisation des chèques vacances

Bilan par domaines

Médecine de prévention :

Diminution des dépenses à Paris B (UPMC) car la visite a lieu tous les 2 ans. De plus départ du médecin de prévention de Jussieu donc moins de dépenses. De plus on remarque que les agents se rendent de moins en moins aux convocations de la médecine de prévention.

Diminution des dépenses à Meudon car en 2012 on avait payé les factures de 2011 donc dépense plus importante.

De plus on a moins de CDD donc chute du personnel suivi entraînant une baisse des dépenses

On a du mal à trouver des médecins de prévention, on essaie de passer dans ce cas par des associations type l'Association française de médecine de prévention (A.F.M.P). La rémunération est la même.

3-Avis sur l'étude conduite sur les conditions d'attribution des prêts bonifiés à l'accession à la propriété

Il y a eu peu de demandes de prêts donc peu de réponses pour l'étude (10 cas), apparemment cela serait plutôt favorable aux agents.

Le nouveau système (avec la prise en compte des quotients familiaux [c'est la même base que pour les chèques vacances]) est adopté à l'unanimité avec application au 1^{er} janvier 2015, mais pendant un an on continuera la comparaison entre les deux systèmes pour évaluation au bout de cette durée.

4) Avis sur l'évolution des chèques vacances en application de la circulaire du 22 avril 2014.

Adoption, à l'unanimité, de l'application de la circulaire du 22 avril 2014 avec application pour la prochaine campagne (les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de leur épargne de 35% jusqu'au plafond de revenu fiscal de référence fixé pour la tranche des 10%).

5) Présentation de l'étude complémentaire conduite sur les aides remboursables suite à la demande de la CNAS et avis sur la proposition d'évolution du montant plafond

Refus, à l'unanimité, du changement d'évolution du montant plafond et de l'allongement de la durée de remboursement pour les aides exceptionnelles remboursables. L'administration s'engage à ne pas donner de suites à cette proposition.

6) Point sur la mise en œuvre de la nouvelle politique sociale en faveur du logement

Si la GUL n'est pas mise en application par la loi on reviendra sur la GRL pour en faire une garantie plus pérenne.

7) Présentation du résultat de l'enquête sur le logement

Pour les logements qui sont dans des zones "chaudes" le SDS essaie de négocier avec les bailleurs pour essayer d'échanger certains logements (peut-être pas à 100%) afin de ne pas tout perdre.

8) Informations diverses et point sur le suivi des demandes

9) Questions diverses

Problème de la réunion de la CORAS de la DR14 : pas de convocation des suppléants et une seule CORAS par an.

CORAS DR20 : les documents ne sont pas envoyés avant la réunion ni le jour même. Réponse de la direction : juridiquement si il y a un vote sur les documents il faut les faire parvenir x jours à l'avance sinon il y a un vide juridique. Par contre si ce sont des documents d'information il n'y a aucune obligation endroit. Mais c'est quand même un problème de dialogue social. La DRH a entendu notre réclamation.

CESFO : protestation contre le tarif appliqué aux retraités CNRS. Réponse : normalement les retraités ne sont pas acceptés en restauration hébergée, donc là ils sont acceptés mais à un tarif unique pour tous les retraités.

Comité de gestion des restaurants propres (C. Herrmann) : Suite à la discussion qui avait eu lieu lors de la CNAS restauration du 24/06/2014, la question est posée à M. Coudroy (qui était représenté par son adjointe lors de la CNAS Restauration du 24 juin). La réponse est qu'il y a marqué ELECTIONS dans la décision de 2012, si on demande une élection on est dans le droit, une décision antérieure ne peut prendre le pas sur une décision postérieure.

On n'oblige pas à revenir sur le droit antérieur :

Là où il y avait des élections on continue.

Là où il n'y avait pas d'élections on peut continuer sauf si les syndicats demandent des élections.